

Le nouveau « Plan Loup » : un plan de chasse d'une espèce protégée ?

Le nouveau "Plan Loup" 2013-2017 a été présenté dans une version presque finalisée le 22 février, lors de la réunion du Groupe National Loup qui réunit les ministères de l'Ecologie, de l'Agriculture et les acteurs concernés par le dossier loup. Ce nouveau plan prévoit le tir de 24 loups pour la période 2012-2013 et enfonce le dossier loup dans une dérive inacceptable.

Une confirmation *a minima* des obligations de protection du loup

L'Etat réaffirme heureusement certaines évidences fondamentales : 1/ le loup reste une espèce protégée, 2/ il faut permettre la progression de l'espèce, 3/ il faut lutter contre le braconnage, 4/ l'interdiction de tir des loups est maintenue dans le cœur des parcs nationaux et des réserves naturelles. Heureusement ! Car le contraire serait à la fois extrêmement grave pour la protection de la biodiversité, et ne respecterait pas les obligations légales de la France par rapport à ses engagements européens (Directive Habitat Faune Flore, Convention de Berne).

Le refus d'une vraie cohabitation entre le loup et le pastoralisme ?

Ce nouveau plan va dans le sens d'une désresponsabilisation des éleveurs et ne propose rien de satisfaisant pour améliorer réellement la cohabitation entre le loup et le pastoralisme. Des troupeaux domestiques pourront être déclarés « non protégeables » par leurs éleveurs ! Pourtant ces troupeaux non gardés par des chiens, des clôtures ou des bergers sont très attractifs pour des prédateurs. La prédation par des loups ou par des chiens continuera donc, et la situation ne fera qu'empirer. Quant aux « tirs de prélèvements », ils devraient tout simplement être abolis car ils n'ont rien à voir avec la protection des troupeaux : ces tirs consistent à tuer un loup possiblement très loin du bétail, sans rapport avec la prédation.

Un véritable plan de chasse du loup

Le nombre maximum de loups pouvant être tué chaque année a doublé, et pourra encore être augmenté régulièrement suivant l'augmentation de la population de loups. Tous les moyens sont mis pour atteindre ce plafond annuel : des « tirs de défense renforcés » avec plusieurs tireurs, possiblement plus loin des troupeaux qu'auparavant, et la mobilisation maximale des chasseurs. Cette politique s'apparente à un véritable plan de chasse, comme pour une espèce gibier !

La dérive inquiétante des missions confiées à l'ONCFS

L'Etat demande à l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) de former des chasseurs à la destruction du loup, une espèce protégée ! Cette mesure est scandaleuse. Rappelons que la mission officielle de l'ONCFS est de protéger la biodiversité.

Le loup est encore le bouc-émissaire facile d'une filière ovine confrontée à des difficultés économiques infiniment plus vastes. Ce nouveau « Plan loup » apparaît comme une occasion manquée d'œuvrer à une réelle cohabitation entre le loup et le pastoralisme. C'est un gâchis aberrant, indigne d'une vraie politique de protection de la biodiversité.

Contacts presse :

Pierre ATHANAZE – ASPAS Tél. 06 08 18 54 55

Pierre Rigaux – SFEPM – LPO PACA Tél. 06 84 49 58 10

